

# RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE REPRISE

par



sur les 44.466 actions



non encore en sa possession

Lors de la clôture de l'offre publique de reprise en date du 21 décembre 2006, la Compagnie du Bois Sauvage a acquis 28.978 actions Neuhaus supplémentaires, portant ainsi sa participation à 914.512 actions, soit 98,33 % du capital social de cette société.

Le paiement de EUR 54,40 par action apportée sera effectué le vendredi 29 décembre 2006.

Conformément à l'article 32, al.5, AR 8.11.1989, les actions Neuhaus qui n'ont pas été présentées dans le cadre de l'offre de reprise, sont réputées transférées de plein droit à la Compagnie du Bois Sauvage avec consignation du prix, à savoir EUR 54,40 par action.

Le prix sera consigné à la Caisse des Dépôts et Consignations six mois après la clôture de l'offre (à savoir à partir du 22 juin 2007), en faveur des anciens propriétaires.

D'ici le 22 juin 2007, les anciens propriétaires peuvent encore obtenir le paiement du prix, sans frais, aux guichets de :



Rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles

Les actions ordinaires et les strips VVPR Neuhaus ont été radiés du Marché Libre d'Euronext Brussels le 22 décembre 2006.